

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9	L'AN DEUX MIL TREIZE Le JEUDI 4 JUILLET à 20 H 30
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire.
Date de convocation : 27/6/2013 Date d'affichage : 27/6/2013	Étaient présents : MM. LEBAR et DECROIX Mme SUILLEROT M. TOUBOUL Mme DE GAVRE MM. LOMMIS et JOUIN Mme SADO DORNIER M. MASSARD
	Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie. Secrétaire de séance : M. DECROIX

La séance est ouverte à 20 h 32.

Le compte rendu de la séance du 11 avril est approuvé à l'unanimité.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES – REPRÉSENTATIVITÉ DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Maire explique que la délibération qui va être votée concerne 2 points :

- le régime qui s'appliquera pour la composition du conseil communautaire de Cœur d'Yvelines;
- la représentativité des communes au sein du conseil communautaire.

Pour la simplification des procédures, il est proposé une composition du conseil valable dès le 1^{er} janvier 2014, date d'effet de l'extension à 27 nouvelles communes.

D'autre part, concernant la représentativité des communes, il est proposé que le nombre total de délégués soit le minimum admissible. En effet, il est plus intéressant pour les petites communes, qui n'auront qu'un seul délégué ce qui est le cas de Mareil, que le nombre global de sièges au conseil communautaire soit le moins important pour mieux faire entendre leurs voix.

Après débat, la délibération concernant la création au 1^{er} janvier 2014 d'un conseil communautaire composé de 52 membres est approuvée à l'unanimité (cf délibération annexée).

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ (SIE)

M. le Préfet a demandé aux communes du SIE que cette délibération, déjà approuvée le 20 février dernier à Mareil, soit revotée en y ajoutant le transfert de la compétence électricité et l'adhésion de la commune au SEY.

Vu l'arrêté préfectoral portant création en 1924 du Syndicat intercommunal d'Électricité de Montfort-l'Amaury (SIE) ;

Vu la délibération du SIE par laquelle le syndicat décide d'adhérer au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) à compter du 1^{er} janvier 2008 et de lui transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution ;

Vu la loi Nome du 7 décembre 2010 qui réforme la taxe locale d'électricité ;

Vu la délibération du Syndicat d'Énergie des Yvelines en date du 29 septembre 2011 ;

Vu l'article L5212-33 du CGCT selon lequel un syndicat peut être dissous par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés ;

Vu la délibération n° 2012-007 en date du 27 novembre 2012 du SIE qui se prononce favorablement à la dissolution du syndicat à compter du 1^{er} avril 2013 ;

Considérant que sur les 9 communes du SIE, 8 comptent une population de moins de 2 000 habitants ;

Considérant que les dispositions de la loi Nome imposent au SEY de percevoir le produit de la Taxe sur la Consommation et la Fourniture d'Électricité (TCFE) des communes de moins de 2 000 habitants ;

Considérant que cette disposition prive le syndicat de ses ressources de fonctionnement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Électricité de Montfort-l'Amaury ;

ACCEPTE les termes suivants de la liquidation comptable du syndicat :

- Les soldes des crédits disponibles des communes constatés au 31/3/2012 seront reversés aux communes concernées dans leur intégralité ;
- Le solde de trésorerie constaté au 31/3/2013 sera réparti entre les communes comme suit :
 - 50 % du montant de la somme à répartir au prorata de la population,
 - 50 % du montant de la somme à répartir au prorata du potentiel fiscal de la commune ;

AUTORISE le transfert de la compétence électricité du SIE au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) ;

SE PRONONCE FAVORABLEMENT à l'adhésion de la commune de Mareil-le-Guyon au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

URBANISME

Autorisation d'urbanisme : M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière séance du Conseil. Il est notamment abordé le dossier qui vient d'être déposé pour un projet de construction d'un hangar et d'une maison en zone agricole (la Mare Barbaut). Suivant les dispositions du PLU, dans l'objectif d'éviter le grignotage des terres agricoles, un projet de construction en zone naturelle agricole doit répondre à un certain nombre de critères concernant l'activité agricole. *A priori* les conseillers municipaux ne sont pas convaincus que ces critères soient réunis.

Contentieux : Dans le dossier « LOTICIS » pour lequel la commune a porté l'affaire devant le Conseil d'État, M. le Maire a transmis à l'avocat de la commune un courrier du Préfet qui stipule que la RD 191 était bien, à l'époque de l'instruction, classée comme voie à grande circulation. Ce classement n'avait pas été retenu par la Cour d'appel dans sa décision d'annuler le refus de lotir délivré par la commune en septembre 2007.

Pour ce qui concerne le recours en indemnités de M. Maia (5 maisons à Cheval Mort), le sens des conclusions du rapporteur public est le rejet au fond de la demande de M. Maia. Le jugement est en attente.

Le dossier dans lequel le GFA des Bergeries continue à demander à la commune la communication de pièces dont cette dernière ne dispose pas ou plus est toujours en cours, malgré l'avis positif de la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs) sur l'action de la commune.

Pour un autre dossier contentieux, le GFA des Bergeries a déposé un nouveau mémoire dans le cadre de son action contre le PLU de la commune. Le document a été transmis à la DDT pour réponse.

TRAVAUX

Contrat rural : Les travaux à la Maison du Village sont en cours d'achèvement. S'agissant de travaux de rénovation, des travaux non prévus dans le marché ont dû être réalisés, ce qui augmente le coût de l'opération d'environ 10%. En outre, la commune a profité de la présence de l'entreprise de maçonnerie sur place pour demander des travaux de sécurisation du plafond du 1^{er} étage (inutilisé pour l'instant). À l'issue des travaux, une réflexion va être menée pour mettre à jour les modalités d'utilisation des locaux.

Pour l'église, le pignon coté Est sera finalement traité à pierres vues (un enduit était prévu à l'origine).

Il reste maintenant à finaliser le projet « Mairie » ; des réunions auront lieu pour ce faire.

Programme triennal de voirie : Les travaux de réalisation de trottoirs Grande Rue et de réfection du chemin de la Croix Messire Jean sont achevés.

Une piste est évoquée pour les prochains travaux : la réfection de la sente du Corridor. La commission Travaux se réunira afin d'examiner ce dossier complexe en raison notamment de l'étroitesse de la sente.

Travaux divers : Le bailleur social contacté pour étudier les possibilités de réhabilitation des logements communaux au-dessus de la garderie de l'école a informé la commune qu'il ne donne pas suite du fait en raison de contraintes financières et techniques.

Les trous formés chemin du Gasouin seront rebouchés dans un premier temps avec de la grave par les Ateliers de Mareil.

Maison des Voyageurs : La subvention accordée par le PNR ne couvre qu'une partie des travaux prévus par l'étude de réhabilitation. Ce dossier sera à réexaminer par la commission Travaux. De plus, M. le Maire a signalé au Président du PNR un dysfonctionnement de ses services : la commune n'a été prévenue qu'en juin 2013 de l'accord sur la subvention qui datait de novembre 2012.

AUTRES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) : Exposé de Mme Suillerot. L'année scolaire se termine sans problèmes particuliers. La kermesse a eu lieu le vendredi 29 juin, mais le repas entre parents prévu dans la foulée a été annulé en raison d'une météo incertaine. L'effectif pour la rentrée de septembre est satisfaisant. Une réunion relative à la modification des rythmes scolaires est prévue prochainement avec Bazoches et Le Tremblay.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure et de ses affluents (SIAMS) : Le compte rendu des travaux le long de la Guyonne est parvenu en Mairie.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Exposé de M. le Maire. Le syndicat prévoit des travaux de reconstruction de la station d'épuration de St-Germain-de-la-Grange. Celle de Galluis a été inaugurée le 1^{er} juin.

Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) : Le syndicat, qui a pris la compétence électricité du SIE, a également une compétence gaz.

Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED) : Les travaux de la déchetterie de Méré ont commencé ; sa livraison est prévue à l'automne.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) : Exposé de Mme Suillerot. Les élus sont conviés le 8 juillet à visiter la piscine qui rouvre après d'importants travaux. Mme Suillerot est intervenue à ce sujet lors du dernier comité syndical. Elle a dit son espoir que les consommations en eau et en produits d'entretien soient l'objet d'une attention toute particulière, et a demandé ce qu'il allait advenir du syndicat avec la future communauté de communes. La réponse sur ce dernier point a été très évasive.

QUESTIONS DIVERSES

Parc Naturel Régional : Dans le cadre de l'opération *Poétique du paysage*, des installations ont été réalisées dans les 11 communes participant au projet. Pour Mareil, c'est une installation comportant 7 lanternes – symbolisant les 7 aviateurs morts le 11 juin 1944 –, posées le long de la promenade de la Guyonne.

Dégradations : D'importantes dégradations ont été commises dans le village fin avril. L'accès à la cave de la mairie (mur et toiture) a notamment été détruit ; il y en a pour plus de 10 000 € de dégâts. La Gendarmerie a été saisie.

Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques : La DDT rappelle l'obligation d'enregistrement en Mairie des forages à usage domestique.

Monuments aux morts : La possibilité du déplacement au cimetière du monument est évoquée. Cela permettrait une meilleure organisation des cérémonies du souvenir.

Information municipale : Le bulletin municipal du 1^{er} semestre 2013 a été distribué. Les premiers retours sont positifs sur cette nouvelle présentation en quadrichromie et avec des photos. L'expérience sera renouvelée, en variant le nombre de pages en fonction des besoins.

Animations : La fête de Mareil est confirmée pour le 15 septembre. Elle consistera en un méchoui devant la mairie, suivi d'un concert gratuit.

D'autre part, une nouvelle animation yoga est prévue en juillet à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 23 h 7.